

14 juillet 2007 : La (R)évolution 2.0

version 0.1

- 0. Introduction**
- 1. Un peu d'histoire**
- 2. Alibi historique**
- 3. Et maintenant, aujourd'hui**
- 4. De qui se moque-t-on ?**
- 5. Et après ...**
- 6. En vrac et en concis**

Merci de charger en mémoire votre module "esprit critique" avant toute lecture.
N'importe quelle version libre fera l'affaire.

Pour les "paresseux", un résumé est disponible sur les deux avant dernières pages.

0. Introduction

Tout d'abord, nous sommes spectateurs, puis, au fur et à mesure de notre éducation, nous faisons des expériences qui nous conduisent à des évidences, des certitudes de vie. Il ne nous viendrait plus à l'idée de remettre en cause une de ces « Vérités » sur lesquelles tout notre mode de vie est basé.

Seulement, les évidences des uns ne sont pas les certitudes des autres. Et il arrive que d'autres, n'ayant pas eu la même éducation que nous, nous soumettent leurs évidences, pour qu'on les adopte et au final pour qu'elles deviennent des évidences pour nous aussi.

Lorsque deux « certitudes » se contredisent, que l'on est obligé de n'en choisir qu'une, on se trouve face à un dilemme : doit-on privilégier son éducation ou doit-on adopter et s'adapter à cette nouvelle « possibilité de vie » ?

La première solution est la plus simple, on ferme les yeux et on fonce comme si on n'avait rien vu, rien entendu. Ce que l'on a appris et appliqué tout au long de notre vie ne peut être que la meilleure solution pour nous.

La deuxième solution est la plus ardue à mettre en oeuvre. Il faut d'abord essayer de transformer ce qui était pour nous une évidence en une possibilité. Puis il faut juger le plus objectivement possible les deux possibilités qui s'offrent à nous pour enfin choisir celle qui nous correspond le mieux ou qui correspond simplement à la situation qui vient de se présenter.

Dans l'antiquité, on vénérât les divinités qui contrôlaient tous les éléments de la nature. Les connaissances techniques ont remis en cause leurs pouvoirs et ces croyances ont pratiquement disparues. Il ne viendrait plus à l'idée de quiconque aujourd'hui, dans notre société, de vénérer un Dieu de la mer, du ciel ou de la terre.

On nous a appris que l'univers et tout ce qu'il contient a été créé en six jours il y a quelques milliers d'années. Les découvertes scientifiques progressant, nous avons eu de fortes présomptions que cela n'était pas possible. Et il a fallu une nouvelle fois changer les idées reçues pour qu'elles correspondent à l'évolution de notre savoir.

On nous a appris qu'un homme peut appartenir à un autre homme. Là aussi, il a bien fallu se rendre à l'évidence, et évoluer.

L'histoire de l'humanité ne manque pas d'exemples de certitudes qui ont du laisser place à de nouvelles certitudes, tout simplement parce qu'elles ne correspondent plus aux

attentes et au savoir des Hommes. Aucune certitude, aucun principe ne peut résister aux ravages du temps. Tant que l'Homme découvrira de nouvelles choses, il devra remettre en cause ses certitudes.

Ce qui peut paraître une bonne chose pour l'humanité ne l'est en fait jamais pour toute l'humanité. Car toute certitude a ses adeptes et plus certainement encore ses profiteurs. De tout temps, des Hommes ont profité des certitudes d'une majorité silencieuse, obéissante pour assurer leur prospérité, leur pouvoir.

Pour tout changement important, ces Hommes, « au pouvoir », se poseront en rempart. Il arrive que ces remparts soient dé-construits avec le temps, sans heurt. Mais la plupart du temps, il faut détruire ce rempart et toutes les personnes qui le protègent, parce qu'elles ne peuvent pas accepter de perdre cette prospérité, ce pouvoir qu'elles ont acquis et qui leur échappe, juste pour le bien du reste de l'humanité.

Aujourd'hui, un combat, insignifiant au regard de l'Histoire pour le moment, est en train de prendre forme. Nous n'en sommes qu'à ses balbutiements. L'issue, comme pour chacune des évolutions de nos sociétés, en est évidente mais le temps que prendra ce changement et la forme de ce changement ne sont pas encore clairement établis.

Au travers de ce petit texte, je vais essayer de donner un aperçu de l'évidence, l'inéluctable. A chacun ensuite de juger, de voir, selon ses évidences, ses certitudes où il se situe sur la voie de ce changement.

1. Un peu d'histoire

Au milieu du XV ème siècle, un homme invente un procédé technique qui va permettre la transmission du savoir à une échelle inconnue pour l'humanité, l'imprimerie. Grâce à cette invention, la proportion de la population qui va avoir accès au savoir va être multipliée au cours des siècles qui vont suivre.

Durant cette même période de l'Histoire, les grands explorateurs ramènent leurs récits du bout du monde. Ils permettent d'avoir une vision de la vie en société qui n'est pas la nôtre. Des peuples ont réussi à construire des civilisations sur des valeurs qui nous étaient inconnues. Et ils ne s'en portent pas plus mal.

Un troisième phénomène, la construction de cités de plusieurs milliers ou dizaines de milliers de personnes a permis de construire des fortunes en dehors du pouvoir politique établi. La noblesse n'est plus la seule à posséder un pouvoir. La bourgeoisie a réussi à mettre en place un pouvoir financier face au pouvoir politique.

Ces trois phénomènes ont conduit à des prises de conscience puis à des prises de position pour faire évoluer le pouvoir politique qui ne pouvait plus rester en l'état. Il n'avait plus qu'une légitimité historique et servait essentiellement à protéger une infime minorité de la population.

A la fin du XVIII ème siècle, en France, les bourgeois ont aidé, encouragé et conduit une révolution qui a visé à supprimer des privilèges multi centenaires par un système qui leur paraissait plus équitable.

Le 14 juillet 1789 n'est pas arrivé du jour au lendemain. Entre la décadence de la noblesse et les dysfonctionnements entre pouvoir et argent, la royauté sentait bien que le sens de l'Histoire passait par des changements radicaux dans les méthodes de direction de l'état.

Un rempart trop bien protégé :

Louis XV et Louis XVI étaient bien conscients que les nouvelles idées qui foisonnaient dans la société devaient amener au changement. Mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre l'autorité d'un Louis XIV pour imposer les changements nécessaires. Une partie du pouvoir politique

s'est bien rendu compte qu'il y avait des changements drastiques à effectuer mais certains étaient prêts à se battre jusqu'à la mort pour les garder. Ils étaient prêts à conduire à la destruction tout un système parce qu'ils n'étaient pas capables d'imaginer que leurs habitudes pouvaient évoluer, qu'il pouvait exister un autre mode de fonctionnement qui répartirait mieux le pouvoir et les richesses sans qu'ils perdent forcément tous leurs privilèges.

Ceci est le point n°1 : Comment une minorité du pouvoir en place peut bloquer un changement inévitable parce qu'elle ne peut pas ou ne veut pas évoluer. Elle fera tout pour garder ses privilèges au mépris flagrant de la communauté. Il n'y a pas de raisonnement, pas de discussion, pas d'évolution possible pour ces personnes.

La crise financière :

Le royaume de France croulait sous les dettes et Louis XVI était obligé d'augmenter les impôts. La France était devenu un royaume en décadence qui était devenu un gouffre financier sans pouvoir imaginer les recettes à générer. Les dirigeants politiques étaient tellement sûrs de leur droit, de leur pouvoir qu'ils engageaient des dépenses avant même de savoir comment elles seraient couvertes. Et quand il a fallu assumer ces dépenses, ils se sont tournés vers le peuple pour boucher les trous. Il n'est jamais bon de faire assumer ses erreurs de gestion par les autres. Encore moins durant une période de troubles latents.

Ceci est le point n°2 : Comment des dirigeants irresponsables, incompetents vont créer un système gigantesque pour gérer leurs affaires courantes. Ils sont tellement imbus de leur personne ou aveuglés par le pouvoir qu'ils prennent des décisions irrationnelles. Elles ne servent qu'à flatter leur ego. Et une fois que le système commence à montrer des signes de faiblesse, ils ne seront pas capables de préparer ce changement. Ils ont fragilisé tout le système et vont chercher à masquer leur incompetence.

Minorité visible :

La noblesse et le clergé ne représentaient plus que 2% de la population. Le tiers état, qui représentait théoriquement les 98% restants, détenait une proportion de plus en plus importante de la richesse du pays.

Ceci est le point n°3 : Un système qui privilégie une infime minorité. La légitimité historique ne peut pas s'opposer à la réalité du quotidien.

L'arnaque des états généraux :

Le tiers état s'est rendu compte que le nouvel ordre politique qui leur avait été annoncé n'est en fait qu'illusoire. Le peuple n'a pas du tout obtenu, par la négociation, le pouvoir qu'il pensait avoir.

Ceci est le point n°4 : Changer le système en expliquant qu'il va devenir meilleur pour tout le monde. Mais en y regardant de plus près, il est facile de se rendre compte qu'il y a de vrais gagnants et de faux gagnants. Il suffit de présenter à la majorité qu'elle perdra beaucoup moins avec le nouveau système mais que pour ce faire, il faut garder tous les privilèges en place. Cela ne peut évidemment pas fonctionner longtemps. Si ce sont les privilèges qui doivent être abolis, on ne peut pas négocier leur conservation. Il ne peut être envisagé qu'un calendrier pour les abandonner le plus simplement et le plus équitablement possible.

Des autorités parallèles :

Des sociétés commençaient à se constituer, comme la société des amis de la Constitution et la société patriotique de 1789.

Ceci est le point n°5 : Des groupes de personnes commencent à s'organiser en parallèle du pouvoir politique en place. Ils ne font pas partie du système mais ils sont prêts à le remplacer,

à se substituer à lui. Ils offrent des alternatives crédibles et montrent qu'un changement de pouvoir politique ne mènerait pas forcément au chaos comme annoncé par certains.

Ces différents points nous amènent directement au 14 juillet 1789. Il fallait un coup d'éclat pour faire réellement évoluer les choses. Trop d'éléments, de pouvoir contre un changement négocié.

Cette première révolution n'avait pas vocation à être sanguinaire. Elle ne cherchait qu'à marquer clairement le pouvoir des différentes forces en présence pour accélérer des changements inévitables. Elle était largement dirigée par les grands bourgeois qui voulaient une reconnaissance de leur pouvoir économique et que celui-ci soit présent au niveau du pouvoir politique.

Seulement, le problème d'une révolution est qu'elle ne se maîtrise pas. Une fois la machine révolutionnaire en marche, l'ordre établi n'existe plus vraiment et n'importe qui, pour peu qu'il soit un bon orateur, peut emmener des foules dans son sillage.

Alors que certains ne voulaient changer que certains privilèges, d'autres voulaient tous les changer, et dans le sang, de préférence. Dans une révolution, les extrémistes, de tous les camps, sont les maîtres du jeu.

Pour avoir voulu conserver tous leurs privilèges à tout prix, certains nobles vont le payer de leur vie à la faveur de la prise de pouvoir des adeptes de la non-négociation du « camp » adverse. Ceux qui pensent que seule la destruction du rempart peut amener des jours meilleurs.

Il est amusant de voir qu'après avoir combattu les privilèges de la noblesse, la bourgeoisie va chercher à se lier à la noblesse pour acquérir une légitimité historique, un prestige pour leur nom, pour leur famille. Ils ont de l'argent, une fonction dans la société mais ils cherchent une Histoire et le prestige. Cela montre que la majorité souhaitera toujours un changement « en douceur ». On utilise le passé pour construire l'avenir. Mais pour cela, il faut avoir des éléments factuels d'une possibilité de changement « en douceur ».

Ce rappel historique pour mettre en évidence le sens de l'Histoire. Aucun système ne peut s'opposer à la volonté du plus grand nombre dans le temps. On peut toujours essayer de gagner du temps mais cela ne fait qu'augmenter les tensions et le nombre d'extrémistes. Lorsque le système est trop bien protégé, qu'il ne peut pas évoluer, il est "révolutionné". Avec toutes les incertitudes qu'une telle situation peut engendrer.

2. Alibi historique

Comme toute personne qui cherche le changement et prétend se projeter avant tout vers l'avenir, j'ai aussi besoin d'une caution du passé. C'est dans ce chapitre que je cherche l'aide de fantômes illustres pour commencer à mettre en avant mon point de vue. Si ces personnes célèbres en ont parlé, ont soumis l'idée dans leur contexte, à leur époque, mon idée ne peut pas être mauvaise aujourd'hui. Ceci est un des paradoxes du changement. On veut faire oublier le passé parce qu'il est devenu obsolète mais pour ce faire on est obligé de l'utiliser.

Tout d'abord, parlons de Monsieur Bourdieu, Pierre de son prénom, qui fût un sociologue français au XX^{ème} siècle. Pour cet homme, les références culturelles sont imposées par les classes dominantes. La « norme » culturelle est légitimée par les détenteurs d'un capital culturel important. Autrement dit, et, comme je le comprends, une infime minorité détermine les normes culturelles d'une société et les imposent, les propagent dans toutes les couches de cette société. Cette vérité qui pouvait se défendre au milieu du XX^{ème} siècle n'est plus du tout acceptable ni même possible aujourd'hui.

Il nous annonce aussi qu'il existe, pour chaque individu, une pluralité de capitaux. Étant donné que la définition du capital est ce qui s'accumule, se transmet et permet de dégager des profits. M. Bourdieu distingue trois types de capitaux pour chaque individu :

- Le capital économique. Ce sont les moyens de production (usine, travail, etc...) et les biens acquis (actions, biens immobiliers, etc...).
- Le capital culturel. Ce sont les données intellectuelles produites par le système scolaire et la famille. Ce capital peut être à l'état incorporé (l'aisance sociale, l'expression publique, etc...), à l'état objectif (livres, tableaux, etc...), ou à l'état institutionnalisé (diplômes, récompenses, etc...).
- Le capital social. C'est l'ensemble des relations sociales qu'un individu a à sa disposition.

Bourdieu met en avant le fait que la richesse d'un individu ne peut se faire que sur le plan économique et que les dimensions sociales et culturelles sont fondamentales à la construction d'un membre de la société, pour qu'il soit correctement intégré à celle-ci.

Si l'objectif de l'Homme est de construire des sociétés de plus en plus justes et équitables, il va devoir prendre en compte ces deux capitaux. On ne peut prétendre à l'égalité si on ne cherche pas à répartir plus équitablement les capitaux sociaux et culturels.

La deuxième caution historique de mon petit exposé est Jean Paul Sartre. Cet homme, illustre en son temps et aujourd'hui encore, a eu une telle aura, un tel prestige qu'il a pu se permettre d'avoir un regard objectivement critique sur sa situation personnelle. Il a osé se

remettre en cause. Non seulement, il l'a fait pour lui mais il l'a surtout fait pour son environnement socioprofessionnel. Il a tout simplement envisagé, prévu et conceptualisé la fin des intellectuels :

« l'intellectuel doit disparaître au fur et à mesure que la société sera plus démocratique, que les gens auront plus de temps pour penser ; l'intellectuel n'aura plus rien à faire en tant qu'intellectuel. Ce n'est pas qu'on n'écrira plus de romans, de poèmes ou d'essais, mais ceux qui les écriront le feront comme un travail supplémentaire gratuit ; et autrement ils auront un métier pratique comme les autres »

Ce que Sartre nous annonce est une période, contrairement à celle décrite par Bourdieu, où le savoir et la culture ne seraient plus produits par une infime minorité en petite quantité pour être ensuite diffusée au reste de la population. Mais ce savoir et cette culture seraient produits en grande quantité par une majorité de la population. Chaque personne ne passant qu'une « faible » partie de son temps à créer, à concevoir. Et comme chaque individu ne passe qu'un faible temps à la création, il doit pour subsister, assumer un emploi régulier (un métier pratique comme le nomme Sartre).

Il annonce la fin de la création d'un savoir professionnel assurée par « une élite » qui est remplacée par une création amateur assurée par une majorité de la population.

Sartre a théorisé la chose en son temps. Il ne lui manquait qu'un moyen de mettre en oeuvre sa théorie. Que ce soit du point de vue technique ou du point de vue des connaissances des citoyens.

Et c'est là qu'on en revient au début de notre histoire. Avec notre gentil imprimeur et nos non moins gentils explorateurs. Aujourd'hui, nous vivons ces deux évolutions de l'histoire de l'humanité en même temps.

Et cette évolution s'appelle **INTERNET**.

Internet n'est pas une nouvelle (r)évolution industrielle. C'est bien plus que cela. C'est le moyen le plus formidable pour transmettre du savoir au plus grand nombre. Et ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que ce savoir peut provenir du plus grand nombre. Toute personne connectée à internet peut produire du savoir qui sera instantanément mis à disposition de toute personne connectée à internet. On ne peut imaginer un outil plus démocratique. Mais dans le même temps, on ne peut imaginer une menace plus grande pour tous les privilèges de minorités en ce qui concerne le savoir.

On nous a tellement appris que le savoir est une chose sérieuse qu'il faut confier à des personnes sérieuses qu'on en vient à douter de notre propre capacité à en produire nous même. C'est à ce moment que l'effet de masse entre en action. La qualité moyenne du savoir produit « aujourd'hui » n'est pas à la hauteur du savoir moyen produit « autrefois ». Mais comme le savoir produit aujourd'hui est cent fois, mille fois plus important, il ne faut pas regarder la qualité moyenne sur la totalité du savoir produit mais seulement sur les 1% ou 0.1% les plus pertinents. On juge une même quantité de savoir. Mais pour le savoir d'aujourd'hui, il aura d'abord fallu le « trier », le « juger ». Au final, on a un travail bien meilleur pour qui sait faire le tri dans la quantité d'informations à disposition.

Le peuple a pris le contrôle du savoir et ne le lâchera plus, c'est une certitude. Dans la suite de mon exposé, je vais vous parler d'une minorité très puissante qui a décidé, semble-t-il, de tout faire pour se mettre en travers de cette évolution. Au risque que cela devienne une révolution.

3. Et maintenant, aujourd'hui

Tout d'abord, une petite présentation des forces en présence :

Dans le coin droit se trouve notre noblesse à nous, vêtue de sa légitimité historique, de sa pitoyable arrogance, de sa vertigineuse décadence et protégée par des lois d'un autre temps (même si elles sont pour la plupart récentes). Nous les appellerons, pour des commodités de lecture et de compréhension, les ayants droits.

Dans le coin gauche se trouve notre grande bourgeoisie à nous. Ils ne sont pas vraiment à l'aise dans leur situation de maîtres du monde qu'ils doivent demander la permission à chacune de leur décision, à chacune de leurs évolutions techniques. Ils n'en débordent pas moins d'énergie, d'ambition démesurée et d'argent. Nous appellerons ceux ci, les opérateurs des « nouvelles technologies ». Ce sont eux qui nous fournissent tout le matériel nécessaire pour profiter d'internet en général et des oeuvres de nos ayants droits en particulier. On va retrouver dans cette famille tous les opérateurs téléphoniques, tous les fournisseurs d'accès à internet, tous les fabricants de téléphones, d'ordinateurs, de lecteurs audio ou vidéo. Enfin, tous les relais du savoir et de la culture d'aujourd'hui.

Et au milieu, nous allons retrouver un groupe informe, bruyant comme il n'a jamais été mais en même temps extrêmement docile. Il semble se diriger un peu dans tous les sens. Il ne sait pas vraiment à qui il peut faire confiance et pourquoi il doit faire confiance à untel ou untel. Visiblement, il n'a pas encore compris qu'il ne peut faire confiance qu'à lui même ... et encore, dans une certaine mesure. Ce groupe est la seule entité qui n'a pas changé de nom et nous l'appellerons donc, le peuple.

On retrouve, aujourd'hui, tous les ingrédients de la lutte qui a eu lieu à la fin du XVIII ème siècle en France. D'un côté, nous avons les ayants droit qui profitent d'un système mis en place à une époque qui n'existe plus. De l'autre, nous avons tous les acteurs de la "nouvelle économie" qui essayent de construire le monde de demain en y prenant la place la plus importante possible. Et au milieu, comme toujours, nous avons le peuple qui n'ambitionne rien d'autre que d'améliorer ses conditions de vie ... et son capital.

Tout d'abord, je dois avouer que ce combat qui s'annonce est beaucoup moins intéressant que son illustre prédécesseur car, si on peut douter que la volonté d'un peuple ne soit pas satisfaite dans la cadre d'une monarchie absolue, il n'y a aucun doute sur le fait que la volonté d'un peuple passera dans le cadre d'une démocratie. La seule réelle question ici est de savoir quand et le cheminement de ce changement.

Le citoyen, client de savoir et de culture, fait sa (r)évolution. Il ne veut plus manger ce qu'on veut bien lui donner mais il veut manger à sa faim, quand il veut, comme il veut, même si cette faim est au delà de ses moyens. Il ne peut plus accepter d'avoir toute cette nourriture à portée, vantée à longueur de journée et ne pas y avoir accès pour de simples questions financières.

Reprenons donc nos cinq points historiques pour vérifier que nous sommes bien en

face d'un changement radical de politique à venir ou simplement d'un petit mouvement minoritaire qui ne demande qu'à être anéanti pour que le système en place puisse reprendre ses droits.

Point n°1 : Pouvoir du roi trop faible pour faire valider les changements nécessaires par son propre camp.

Le législateur a subi d'énormes pressions pour qu'une loi qui devait éliminer certaines barrières à la diffusion du savoir soit vidée de son sens. La loi Dadvsi a plus été conçue dans les états-majors des sociétés de production de disques que dans les ministères concernés. On retrouve encore de nos jours des personnes qui ne vivent que de leurs privilèges et qui sont prêts à tout pour les conserver. Ce n'est pas anodin qu'un groupe de personnes exerce des pressions sur un législateur. D'un côté, cela montre bien qu'ils ont peur mais d'un autre côté, cela montre aussi à quel point ils sont puissants dans le système actuel. En tout cas, ils sont assez puissants pour gagner cette manche. Seul l'avenir nous dira si cela doit vraiment être considéré comme une victoire.

Point n°2 : La crise financière.

Les ayants droit perçoivent leurs rentes par le biais de multinationales qui dépensent de plus en plus d'argent. Aujourd'hui, les frais de communication, les frais de marketing, les frais juridiques sont tellement importants qu'ils obligent une bonne partie de l'industrie à avoir des recettes colossales comparées à celles d'autre corps de métier. Il faut donc des rentrées d'argent permanentes et de plus en plus importantes. Et comme leur métier propre ne leur permet plus de subvenir à leurs besoins, ils arrivent à faire lever de plus en plus d'impôts. Taxe sur les supports vierges, sur le chiffre d'affaires des télévisions, sur les entrées de cinéma ...

En France les ayants droits et leurs acolytes ont de moins en moins de clients mais ils ont de plus en plus de contribuables. Visiblement, il est plus facile de convaincre un ministre de faire passer une loi que de convaincre des milliers de personnes d'acheter tel ou tel produit lié à des droits d'auteur.

Point n°3 : La minorité au pouvoir.

Aujourd'hui, les ayants droit représentent une infime partie de la population. Et on peut même dire qu'ils représentent une infime partie de la création d'aujourd'hui. Si l'on fait un petit tour sur internet, on pourra aisément trouver des millions de morceaux de musique, livres de droit, des millions de vidéos, des millions de jeux, etc ...

Comment peut-on conserver un système qui privilégie une infime minorité sous prétexte qu'elle entre dans un cadre archaïque. Cela ne se peut et cela ne se pourra pas.

Point n°4 : On se fout de la gueule du peuple avec une nouvelle loi.

La loi Dadvsi est passée et elle arrange les forces en place au détriment du plus grand nombre. Un comble dans une démocratie. A la place de sanctions impossibles à mettre en place, nous avons droit aujourd'hui à des sanctions certes beaucoup moins fortes mais du coup faciles à mettre en place. Et d'un coup, une loi qui devait bénéficier aux citoyens les rend en fait beaucoup plus vulnérables. On ne va pas mettre une personne en prison pour avoir copié un fichier. Mais on peut lui infliger une amende sans problème. On sent bien l'aide « amicale » apportée par les sociétés de production de disques dans l'élaboration de cette loi. Encore une fois, une minorité utilise son pouvoir pour consolider sa position sans faire le moins du monde attention à la volonté du plus grand nombre.

Point n°5 : Des groupes se constituent en marge du pouvoir officiel.

Des groupes de créateurs libres (c'est à dire qu'ils mettent leur création en libre accès pour tous les citoyens) commencent à se mettre en place. Ils montrent à tout un chacun que la fin des droits d'auteur tels que nous les connaissons aujourd'hui ne nuit en rien à la création. Ils nous présentent aujourd'hui une des facettes du monde de demain. Ils montrent une alternative crédible au système en place. Le comble de leur situation est qu'ils sont menacés, dans une certaine mesure, par les institutions en place. Les nouvelles lois sont tellement à l'écoute des ayants droit que le fait de mettre à disposition une oeuvre gratuitement peut amener la personne qui le fait à se retrouver hors la loi (cela demande des interprétations de la loi mais cela est déjà pour le moins incroyable).

Je vais rajouter **un point n° 6** à notre situation : Le parallèle ne provient pas du XVIII ème siècle mais de la fin du XX ème siècle. Une des raisons qui a poussé des millions de personnes du bloc de l'est à vouloir le changement est qu'ils voyaient ce qui se passait de l'autre côté du « mur ». Aujourd'hui, internet conduit à une plus grande connaissance générale et à une connaissance plus étendue. On peut avoir une vision du monde entier en temps réel. On ne peut pas dire à quelqu'un, tu ne peux pas faire ça si son voisin du pays d'à coté le peut. Comme les législations ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, il est très difficile d'expliquer pourquoi dans certains pays il est permis de faire ce que d'autre pays, qui se prétendent libres, interdisent. Chaque liberté gagnée dans un coin du monde va se répandre beaucoup plus rapidement au reste du monde.

Dans un monde que l'on veut plus juste, l'accès à la culture ne peut pas dépendre de moyens financiers. Cela ne fait qu'augmenter le fossé des différences sociales. On ne peut pas dire à une personne qui n'a pas d'argent, tu prends ce que l'on te donne. Une personne qui a un peu d'argent, tu peux avoir un peu et une personne sans limite financière, tu peux avoir ce que tu veux.

Dans notre merveilleuse situation, j'allais oublier de parler de nos « bourgeois ». C'est que pour le moment, ils avancent à pas feutrés. Même si on le verra plus tard, on sent bien qu'il commence à y avoir des rapprochements contre nature qui pourraient retarder l'émergence d'un pouvoir culturel laissé à la gouvernance du peuple.

Aujourd'hui, ils ne semblent pas se rendre compte du pouvoir qu'ils ont. Leur principal problème est qu'ils sont très mal organisés entre eux. Aucun organisme ne les représente comme une et une seule entité. La concurrence qu'ils exercent les uns sur les autres bénéficient aux ayants droits qui font monter les enchères ou mettent des coups de pression pour montrer qu'ils ont toujours un pouvoir de décision. Seulement ce pouvoir est de plus en plus souvent mis à mal par les nouveaux arrivants. Quand les majors du cinéma hollywoodien ont imposé des zones géographiques pour les lecteurs de DVD, ce fût une grande victoire pour eux. Seulement, cette sécurité n'a même pas tenu la première année. Les lecteurs de DVD sont devenus multi zone, d'abord de façon illégale dans les arrières boutiques puis de façon tout à fait officielle au fil du temps. Une vraie relation de dupe s'est instaurée entre deux groupes des personnes qui ont des intérêts communs évidents et en même temps tellement de différences. Il faut juste que ceux qui n'ont absolument pas besoin des autres pour vivre s'en rendent compte et accélèrent la prise de pouvoir du peuple car elle leur bénéficiera directement.

Voilà, le tableau est planté. Maintenant il faut attendre pour voir si « ils » vont accepter de démonter leur rempart ou si il faudra le détruire.

4. De qui se moque-t-on ?

Comme dans chaque situation ridicule, on retrouve toutes les variations de la bêtise, tous les degrés de l'outrance, toutes les subtilités de la mesquinerie et autres joyeusetés de la vie en société.

Je vais essayer ici de vous relater quelques situations, événements dont j'ai eu connaissance et qui traduisent bien les « difficultés » de la situation. Il est effectivement bien difficile d'expliquer qu'une situation inacceptable pour la majorité doit perdurer pour le bien de tous.

L'incompétence des patrons :

Les patrons des multinationales de production de disques ne comprennent rien à ce qui se passe. Tout ce qu'ils voient ce sont des pourcentages en hausse ou en baisse de leur chiffre d'affaires et/ou de leurs bénéfices. Ils n'ont aucune idée des causes réelles de ces chiffres et visiblement ils s'en moquent. Il leur faut juste trouver un bouc émissaire dans le cas d'une baisse. Parce qu'aucune erreur ne pourrait venir d'eux. C'est pour cela que l'industrie du disque est beaucoup plus virulente que l'industrie du cinéma aujourd'hui. Avec l'essor du dvd, le chiffre d'affaires est en hausse donc il n'y a pas vraiment de problème. Alors que pour le disque, il est en baisse.

Et pourtant, avec la hausse du débit des connexions internet, les téléchargements de films doivent être aussi nombreux que les téléchargements de musique. Mais si on voit une progression, ça va, si on voit une baisse, ça ne va pas.

A l'attention des patrons disquaires, je vais leur soumettre quelques raisons qui expliquent pourquoi ils sont dans cette situation aujourd'hui.

1. La téléphonie mobile : Qui va préférer acheter deux cds de musique plutôt que d'avoir un forfait téléphone portable. Tous les jeunes consommateurs de musique ont un téléphone portable. Et comme ils n'ont pas un budget illimité ils font des choix. Pour ce coup ci, je vote contre le cd.

2. Le dvd : L'explosion des ventes de dvds a porté un coup au marché du cd. Pour s'en rendre compte, il suffit de rentrer dans une grande surface « culturelle » et d'observer les surfaces de vente cds aujourd'hui. On a l'impression qu'elles rétrécissent d'années en années. Si la surface de vente diminue, je me doute que les ventes doivent diminuer. C'est amusant de se rendre compte que toute la surface perdue par les cds a été gagnée par les dvds et les jeux vidéos. On peut donc penser que la vente de biens culturels de divertissement n'a pas fortement baissé mais qu'elle est passée du cd au dvd. Mais ce n'est pas possible parce que l'unique cause de la baisse de vente des cds sont les pirates.

3. Le grenier est vide : Après avoir vendu tout leur catalogue historique, avoir fait des compilations, des compilations de compilations, il ne reste plus que des nouveautés à vendre. Et quand l'offre est moins importante, en général, il risque d'y avoir moins de vente.

4. La circulation de l'information : Aujourd'hui, tout le monde peut savoir ce que le public pense de tel ou tel disque. Produire un cd ne coûte pas très cher et les producteurs sont moins regardants sur la qualité de leurs produits. Seulement, une bonne campagne publicitaire, il y a quelques années pouvaient donner un semblant de crédibilité à un disque nul. Aujourd'hui, plus personne ne fera confiance à une publicité face à l'avalanche de critiques du public.

5. Juste pour information : L'industrie du livre a protégé ses petites librairies pour garder un commerce de proximité, personnalisé. Mais qu'a donc fait l'industrie du disque. Elle a détruit ce commerce, bien comme il faut. Mais non, cela ne peut être une raison de leurs échecs récents. Et quand les vendeurs de dvds, avec les offres de VOD, se rendront compte qu'ils n'ont plus de vidéos club pour faire relais de vente, ils vont pleurer avec leur marché qui va se retourner contre eux, un jour ou l'autre. Ah oui, il y a les pirates. J'allais oublier.

On achète moins de cds parce qu'on téléphone plus, que c'est dépassé, que cela ne correspond plus à l'utilisation moderne de la musique et parce que le catalogue et les surfaces de vente sont beaucoup plus petits. Je trouve que la baisse de vente de cds n'est pas si catastrophique que cela quand on pense à la façon dont elle a été gérée et quand on voit les mesures qui ont été prises pour inverser la tendance. Pas une remise en cause, des plaintes dans tous les sens et de nouveaux supports (avec sécurité) qui rendent plus difficile leur utilisation.

Cela fait plus de vingt ans que l'industrie du disque n'a pas inventé quoi que ce soit pour son public. Ils se sont laissé griser par l'argent facile de l'industrie naissante du cd puis quand ce marché s'est essoufflé, ils n'ont fait que suivre les nouvelles pratiques de leur consommateurs mais avec des mois de retard et surtout en compliquant l'utilisation de leurs produits.

Des personnes qui ne sont pas capables de faire comprendre à leurs clients qu'il est préférable d'acheter un cd que d'acheter trois sonneries de téléphone portable devraient arrêter de se gargariser de leur savoir faire et de leur compétence.

En même temps si leur objectif est, à terme, de vendre des sonneries de portables et d'utiliser les albums comme outils de promotion, on va les laisser faire.

Ce qui est arrivé avec les cds va se produire avec les dvds dans quelques mois, ou quelques années. Parce que les données sont les mêmes. Mais si leurs ventes baissent, ce ne pourra pas en être la cause. Ce sera évidemment de la faute des pirates. Cela ne pourra pas être de leur faute s'ils ne connaissent pas leur marché, ce sont des professionnels.

L'argent est toujours là mais il est plus difficile à gagner. Et plutôt que de se remettre en cause, ils préfèrent chercher de mauvaises excuses et faire voter de nouveaux impôts. Ce qui ne va pas changer quoi que ce soit. Mais si cela leur donne bonne conscience, c'est bon pour eux. Jusqu'au point de non retour ... après, il ne sera plus temps d'évoluer, il faudra fuir ou assumer ses responsabilités.

Le mépris du client :

Aujourd'hui, la grande majorité des entreprises liées aux ayants droit considèrent leurs clients comme des receleurs en puissance. Les produits qu'ils leur vendent sont protégés pour éviter une utilisation « hors norme » du produit. Seulement ces protections sont souvent contraignantes pour l'acheteur. Il ne pourra pas faire ce qu'il veut d'un produit qu'il a pourtant acheté. Et cette interdiction peut se trouver à un niveau aussi évident que l'utilisation du

produit. Aujourd'hui acquérir un produit illégalement sur internet permet de garantir qu'il n'y aura aucune restriction dans l'utilisation du produit. Combien de temps des personnes vont continuer à payer pour avoir un produit plus contraignant pour rester dans la « légalité ». Comment peut on respecter une industrie qui n'est pas capable de respecter ses clients.

La protection des oeuvres :

Ces fameuses protections qui ennuient les utilisateurs ne sont en revanche pas un souci pour tous les « bricoleurs numériques ». Aucune protection numérique n'a résisté dans toute l'histoire des protections numériques grand public. Et ce n'est pas aujourd'hui, avec un nombre de « bricoleurs » en forte hausse que cela va changer. Mais les industriels des droits d'auteurs continuent à en fabriquer. Ce qui leur coûte très cher et ne leur rapporte rien. Cela permet au moins de se plaindre qu'ils n'ont pas assez d'argent pour vivre et qu'il faut les aider financièrement.

La plupart de ces protections sont faites pour éviter le partage de telle ou telle oeuvre sur des réseaux de partage. Il faut juste savoir qu'il suffit d'un fichier sur lequel la protection a été supprimée pour que tous les utilisateurs du réseau puissent en profiter. Et que plus il y a de personnes qui essaient de partager le même fichier, plus vite il sera propagé par ces personnes. Au final, on se retrouve avec une protection plus compliquée à casser donc un plus petit nombre de version de l'oeuvre mise en partage donc plus de personnes qui partagent chaque version et donc un temps de propagation réduit. C'est amusant mais je me demande vraiment si le fait d'avoir compliqué les protections avait vraiment pour objectif d'accélérer le temps de propagation des oeuvres qu'elles sont censées protéger. En tout cas, l'expérience montre que, soit ils veulent accélérer la propagation des oeuvres, soit ils sont hautement incompetents lorsqu'il s'agit de sécurité.

Les gros que l'on ne touche pas :

Les lecteurs multimédia qui se vendent partout. On peut trouver dans tous les magasins des lecteurs audio ou vidéo qui peuvent lire les chansons ou les films téléchargés illégalement sur internet. Il n'y a jamais eu la moindre poursuite pour empêcher ce genre de vente qui incite évidemment à violer la loi ou au moins permet de profiter d'un acte illégal. En revanche, on ne peut mettre à disposition des logiciels de partage de données parce qu'ils peuvent être utilisés à des fins illégales. Il est vrai que ces logiciels sont faits par des particuliers ou de petites entreprises. Et que les lecteurs multimédia sont produits par des multinationales.

Un producteur d'armes à feu n'est pas responsable de ce qui est fait avec l'arme qu'il a vendu. Un producteur de logiciels de partage d'information sur internet, lui, est pleinement responsable de son produit. C'est à ce moment de l'histoire qu'il faut se demander si on préfère voir proliférer les armes à feu dans notre société ou les outils de partage d'information. Ah non, ce n'est plus la peine de se poser la question, la réponse a été apportée l'année dernière. Fabriquez des armes à feu, vous risquez moins.

Comment faire arrêter l'achat de Cds :

Une institutrice a téléchargé quelques centaines de morceaux de musique sur internet. Cela peut paraître beaucoup mais il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, c'est une prouesse qui peut être faite en quelques heures. Cinq minutes de manipulation, quelques heures d'attente et des dizaines d'heures d'écoute. Le plus important, ce sont les cinq minutes de manipulation. C'est tellement simple que cette institutrice peut être considérée comme une personne qui télécharge faiblement sur internet selon les « standards » de débit d'aujourd'hui. Son seul tort est d'être la goutte d'eau à la surface d'un vase beaucoup plus gros qu'elle. Il me semble pour le moins évident que les autorités chargées de vérifier les téléchargements sont

au courant des quantités téléchargées et de la dangerosité de telle ou telle personne qui récupérerait de la musique sur internet. D'ailleurs, les autorités françaises s'en sont bien rendus compte et n'ont condamné cette personne qu'à une peine avec sursis.

Mais les producteurs de disque n'ont pas voulu en rester là et ont voulu des dommages et intérêts. Ce qu'ils ont obtenu. Ils se plaignent que les personnes qui téléchargent n'achètent plus de cds. Mais ils ont trouvé chez cette institutrice près de trois cents cds originaux.

A la vue de cette histoire, le message que je comprends est clair. Si vous avez un fichier « illégal » dans votre ordinateur, ou dans votre lecteur audio, n'achetez plus de cds. Mettez l'argent de côté si vous deviez payer un avocat et/ou une amende un jour. Ils n'ont toujours pas compris qu'aujourd'hui, on n'achète plus de la musique pour avoir le droit de l'écouter mais pour le plaisir d'avoir un support physique, par respect pour l'auteur, ...

Ils se sentent encore dans la position de lumière culturelle qui doit nous éclairer et que l'on doit suivre aveuglément. On a les moyens de vérifier par nous même la véracité d'une publicité et certains le font. Certains vérifient en lisant des forums et d'autres en téléchargeant de la musique. Cela permet simplement de valider ou d'invalider leur envie d'achat.

Le même message encore et encore :

Depuis que les particuliers peuvent enregistrer chez eux, l'industrie du disque se plaint qu'elle va disparaître. Que ce soit avec le magnétophone, les copies de cds ou maintenant le téléchargement d'internet, on les a entendus crier au loup. Et à chaque fois, la technologie a été légalisée en échange d'un impôt supplémentaire. Ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas empêcher sur le long terme une technologie d'exister. Il ne se battent que pour assurer un chiffre d'affaires, même si ce chiffre d'affaires est de moins en moins lié à leur commerce et de plus en plus lié à des impôts divers et variés.

Ils ont déjà réussi à faire voter de nouveaux impôts dans le cadre du téléchargement internet mais visiblement, ils sont beaucoup plus gourmands, à moins que ce ne soit lié au fait que la téléphonie mobile (ça va durer) et la vente de dvds (ça va passer) les aient saignés à blanc et qu'ils profitent de la situation pour masquer leurs échecs.

On a entendu ce message des producteurs de films avec les copies de K7 dans les années 80 et 90. Et avec les éditeurs de livres avec les photocopieurs et le copillage.

De l'art et de la manière de réduire l'impact d'une technologie qui doit profiter au plus grand nombre en privilégiant une minorité.

L'idée de la fin de la création :

A en croire certains « artistes », si on laisse faire le partage libre d'oeuvres culturelles, c'est la mort de la création à court terme.

Il y a beaucoup de systèmes politiques entre la monarchie absolue et l'anarchie. On en a trouvé quelques uns au fur et à mesure des années.

Ils devraient aller faire un petit tour sur internet pour se rendre compte que la création libre de droit est déjà beaucoup plus importante que la création protégée par le droit d'auteurs.

Seulement cette création ne bénéficie pas de l'éclairage d'un plan média et elle est donc plus confidentielle. Mais elle n'en existe pas moins. Le principe qu'une idée peut ne pas rapporter d'argent à son auteur est dans la nature. On ne crée pas pour de l'argent mais pour partager quelque chose. Du savoir, des émotions, etc...

Comme le disait Sartre, une personne qui survient à ses besoins avec un « métier pratique » pourra passer son temps libre à créer des oeuvres sans aucune contrainte.

Cette idée va se généraliser. Et le principe que tout le monde participe plus ou moins à l'effort de création mondial va nous conduire à admettre qu'il ne peut y avoir deux catégories.

Ceux qui protègent leurs idées dans un système juridique spécialement prévu pour eux et les autres. L'idée du pique assiette qui amène deux cacahuètes et qui repart avec la moitié du buffet ne fera pas long feu.

La volonté de l'Homme de « créer » n'a jamais été et ne sera jamais liée à un gain financier. C'est dans sa nature. Et si c'est le cas pour certaines personnes, il va falloir qu'ils revoient leur sens des valeurs.

Diaboliser le partage :

Lutte contre le partage. "Voler" est moins grave que partager ce que l'on a "volé" ou même acheté. Il est aussi grave de partager ce que l'on a volé que ce que l'on acheté. Le fait de développer un outil de partage de fichiers quelconques est punissable d'une peine de prison.

Ils essayent rien moins que de casser l'esprit communautaire, l'esprit de partage d'internet. Avec tous les impôts qu'ils ont réussi à faire passer, ils ne peuvent plus interdire complètement la copie privée. Ils essayent donc d'en limiter la portée. La loi est en train de définir ce qu'est la sphère privée d'un individu. Peu importe votre « capital social » comme l'appelle Pierre Bourdieu, il ne vous est pas possible de partager une oeuvre que vous avez achetée au delà de quelques personnes. Le nombre exact de personnes n'est jamais clairement défini mais il est de quelques unités.

La sphère privée, dans le cadre d'internet, ne doit plus être définie par un nombre d'individus mais la « visibilité » de la personne et par le profit qu'elle obtient de cette « visibilité ».

Ce n'est pas parce que je laisse rentrer des inconnus à mon domicile que cela devient un lieu public. Cela doit être la même chose avec internet et les ordinateurs. Tant que je suis maître de mon espace de visibilité, il est dans ma sphère privée. Et personne, y compris l'état, ne peut y avoir accès librement. Et tant que je n'y fais pas commerce, cela doit être considéré comme de la sphère privée. Le contenu d'un ordinateur doit être considéré comme de la sphère privée si son propriétaire en reste maître et qu'il n'en fait pas commerce, même lorsque celui-ci est connecté à internet.

Un bon foutage de gueule :

Il n'est pas rare qu'un artiste disparaisse de la scène publique après un succès. Et cela pendant deux, trois ans. Puis tout d'un coup, il surgit tel le sauveur venant nous présenter sa nouvelle merveille culturelle. Il n'est pas rare que, dans ces cas là, le succès escompté par l'artiste ne soit pas à la hauteur de ses espérances. Il a beau nous expliquer qu'il a pris beaucoup de recul pour revenir encore plus fort et meilleur, il y a quelque chose qui ne colle pas dans son discours.

C'est bien de prendre des vacances, de profiter de son argent mais il ne faut pas oublier que le monde bouge et qu'il n'attend jamais.

Alors, l'excuse des pirates d'internet pour expliquer le faible succès ou gros échec est le petit plus toujours appréciable dans une situation de ridicule flagrant. Et au moins, on sait pourquoi on ne le reverra pas pendant trois ans, ce n'est pas parce qu'il va prendre des vacances mais parce qu'il va bien ramer pour essayer de se faire produire à nouveau. Pourtant, l'excuse du pirate est tellement plus facile.

Deux petits exemples savoureux :

1. Lors d'une interview publique (pas vue donc pas de commentaires sur l'interview), un chanteur français annonce qu'il lui arrive de payer huit euros pour une entrée dans un restaurant et qu'il trouve par conséquent que dix euros pour un cd ce n'est pas du vol. Il se trouve que ce chanteur prétend avoir une conscience sociale mais il ne se rend visiblement pas

compte que la majorité des français n'ont pas huit euros pour se nourrir ... par jour. Cela donne une idée du fossé qui s'est créé entre une élite sûre de son fait et une population qui fait ce qu'elle peut. Et dire que cette population pense à elle avant de penser à tous ces artistes qui égayent sa vie. Quelle ingratitude.

2. Encore plus fort. Un chanteur, toujours lors d'une interview (vue), se voit demander ce qu'il pense des téléchargements sur internet. Il donne une petite explication sur le fait que c'est mal, c'est même très mal. L'intervieweur lui demande alors si il ne lui est pas arrivé de voler des disques dans les magasins dans sa jeunesse. Il annonce, sans aucune gêne, que cela lui est arrivé. Et l'intervieweur d'essayer de comparer les deux situations. Sans se démonter, le chanteur annonce qu'il est préférable de voler un disque dans un magasin que de télécharger de la musique. Dans le cas du vol, l'artiste touchera ses droits d'auteurs. Aucune réaction de la part de l'intervieweur. Je reconnais que j'aurais eu du mal à répondre à un tel argument.

Ils se bouffent le nez entre eux.

1. La société de gestion collective du droit d'auteur assigne en justice un producteur de musique parce que ce dernier ne reverse pas correctement les droits d'auteurs qu'il génère sur un site web.

Visiblement, l'univers des privilégiés est un univers impitoyable. Il n'y a pas assez d'argent pour tout le monde dans les proportions satisfaisantes pour chacun. C'est un bon signe d'un côté, il n'y a pas une force unie et indivisible à démanteler. Mais d'un autre côté, cela montre qu'ils sont prêts à tout, même au ridicule pour garder leurs privilèges.

2. La commission européenne veut une concurrence en ce qui concerne les sociétés de gestion des droits d'auteurs. Dans cette affaire, ils n'ont pas encore commencé à se bouffer le nez mais on peut leur faire confiance pour y arriver rapidement. C'est plutôt bon signe parce qu'il va y avoir, là aussi, de la division mais c'est avant tout affligeant de voir tout le temps et l'énergie qui sont dépensés aujourd'hui pour collecter les droits d'auteurs et pour les acheminer à leurs ayants droits. Heureusement, tout ce temps et cette énergie pourront bientôt être réaffectés à une autre occupation.

La bonne blague :

Le nouveau premier ministre britannique Gordon Brown possède un lecteur audio. Comme tout un chacun, il a mis sur son lecteur des musiques avec lesquelles il a grandi. Et dans les noms qu'il a cités, il y a le fameux groupe de Liverpool. Et bien, maintenant, ce n'est plus possible. Il a admis qu'il a failli être poursuivi en justice pour avoir téléchargé illégalement la musique de ce groupe. Il est même obligé de préciser que la musique de ce groupe n'est plus présente sur son lecteur audio.

Cette anecdote est amusante à plus d'un titre. D'abord par le fait qu'il peut citer des noms de groupes ou d'artistes américains sans craindre d'être poursuivi. Après on va s'étonner que la diffusion des groupes étrangers soit plus importante que la diffusion des artistes nationaux.

Ensuite qu'un premier ministre se fasse remonter les bretelles de la sorte en dit long sur le pouvoir d'influence des ayants droits et leurs représentants, au Royaume Uni.

Enfin, si un premier ministre a pris le pli de la nouvelle consommation de musique, il y a fort à parier que tout le reste de la société y arrivera un jour où l'autre. Enfin, pour tous ceux pour qui ce n'est pas déjà fait.

Un petit souvenir :

Mettre un prix sur une oeuvre, c'est déjà la sous évaluer. Je me souviens de la virulence de la défense de l'exception culturelle française.

Une oeuvre ne pouvait pas être considérée comme une marchandise. Et bien, pour une non marchandise, la façon dont certains cherchent à la rentabiliser permet de se poser quelques questions sur ce principe.

L'excuse bidon :

Beaucoup d'artistes n'ont d'autres excuses que de dire que c'est la loi pour justifier l'interdiction de télécharger de la musique. Et que donc c'est normal ce qui se passe. Je ne vais même pas prendre la peine de citer toutes les lois qui ont changé pour le bien de tous et pour coller au monde dans lequel elles doivent être appliquées.

Le plus grave pour finir :

Le flou de la situation qui conduit à des comportements pour le moins obscènes. Ce flou est surtout un moyen, pour un gouvernement de faire pression sur sa population.

Aujourd'hui, au moins quatre vingt pour cent des ordinateurs français connectés à internet contiennent au moins quelques fichiers « illégaux » au regard de la loi. Comment peut on expliquer la quantité de vente de cds, dvds vierges, de disques durs externes avec des capacités hallucinantes. Aujourd'hui, un policier pourrait se poster dans chaque magasin qui vend des packs de dvds vierges, attendre qu'une personne en achète un, la suivre chez elle et ensuite,... qu'est ce qui se passe ?

Qui a envie d'avoir affaire à un policier sur le pas de sa porte qui voudrait regarder le contenu de son ordinateur. Ce n'est pas une situation qui peut se poursuivre indéfiniment. Surtout dans le cadre d'un ordinateur familial ou tout le monde peut mettre ce qu'il veut.

Récemment, un cabinet d'avocats a demandé à une société suisse de chercher tous les « ordinateurs » qui ont téléchargé des fichiers dont le nom comporte le titre d'un jeu vidéo. Ce cabinet a ensuite envoyé une lettre menaçante à toutes les personnes trouvées en leur demandant, sous forme d'ultimatum, de leur envoyer 400 euros sous peine de poursuites judiciaires. Le résultat a été que, même si l'action n'est pas forcément légale, elle a fait peur à certains. Certains ont même payé alors qu'ils n'étaient même pas hors la loi. Voilà ce que l'on peut faire en France, aujourd'hui, en toute impunité. Au passage, on notera qu'en France, l'anonymat d'internet peut être rompu pour des affaires aussi grave que la présomption de copie de jeu vidéo.

Tout aussi incroyable est cette histoire d'un éditeur de logiciels qui annonce que des ordinateurs qui ne contiennent aucun de ses logiciels violent quand même sa propriété intellectuelle. Il ne prend même pas la peine d'apporter la moindre preuve, le moindre élément tendant à prouver cette annonce. Fort de cette annonce, il propose à tout un chacun qui pourrait, j'ai bien dit pourrait se sentir concerné de se mettre en conformité. C'est à dire de se mettre en relation avec un de ses partenaires pour faire payer l'utilisateur visé. Et bien, il y a des personnes, et pas des particuliers, des industriels qui ne sont pas prêt à prendre le moindre risque et qui passent à la caisse. Sans aucun élément de preuve, la seule force de « La peur de... » peut déclencher un paiement. Avant qu'ils ne demandent autre chose qu'un simple paiement.

On pourra toujours se plaindre de ces pratiques mais elles n'utilisent que des ficelles d'un système qu'elles ne devraient pas contrôler. C'est au législateur de faire en sorte que ces pratiques ne puissent plus exister. Mais en a-t-il vraiment le pouvoir ?

L'Homme n'aime pas vivre dans l'incertitude et je pense que c'est de ce point crucial et emblématique que viendra le ras le bol qui conduira à un changement radical et rapide si le changement souple et dans la durée n'arrive pas à se mettre en place.

5. Et après ...

Il n'y a évidemment personne qui peut décider de ce que doit être le nouveau système. Et, à mon avis, la consultation de la population est un pré requis à toute modification à venir.

Comme je me sens d'humeur (r)évolutionnaire, je vais quand même vous soumettre quelques idées qui pourraient être bonnes pour tous (et mauvaises pour quelques uns).

Il doit y avoir une distinction entre l'utilisation d'une idée, d'un principe, d'une oeuvre à des fins personnelles et son utilisation à des fins commerciales. Tout ce débat, tel qu'il est présenté aujourd'hui tourne autour de deux simples questions : Qui va toucher l'argent et Combien ?

Cela ne sert à rien de chercher à gagner de l'argent là où il n'y en a pas. Et il est très malsain de chercher à gagner de l'argent là où il y en a peu.

Les procès dont on entend parler aujourd'hui ont pour but de gagner quelques centaines ou milliers d'euros chez des petites gens qui ne profitent en rien du système qui est en train de se mettre en place. Et on ne voit pas venir les procès pour des millions d'euros contre des industriels qui profitent de ce système pour gagner des millions voire des milliards d'euros.

Là où il y a beaucoup d'argent, il suffit de prendre son courage à deux mains et d'aller demander son dû. Et de laisser un peu tranquille ceux qui n'ont pas ou peu d'argent. Ils ne pensent pas à nuire, ils ne cherchent qu'à faire progresser un peu leur capital culturel et social.

Le "one to many" a vécu. Un échec peut permettre à un créateur de vivre. Un succès et il peut arrêter de travailler tellement il a gagné d'argent. L'argent généré par une oeuvre doit permettre de vivre entre la création de deux oeuvres, pas toute une vie. Et un créateur qui ne crée plus n'est pas un créateur, c'est devenu un rentier. Il ne mérite plus de gagner de l'argent qui vise à protéger la création et encore moins ses descendants. On pourrait arriver à une durée entre cinq et vingt ans pour la durée des droits d'auteur. Suivant l'investissement fourni ou à fournir pour produire l'oeuvre.

Les ayants droit qui ont hérité de leurs privilèges et qui n'ont que ça pour vivre sont comme les nobles désargentés du XVIII^{ème} siècle, pathétiques. Ils ont été élevés pour profiter d'un système en se tournant les pouces et pas du tout pour vivre à leur époque et s'en sortir par eux même, avec leurs propres moyens physiques ou intellectuels. Ils vont en crever et ce sera uniquement de la faute de leurs éducateurs (leurs parents) plus occupés à composer leurs oeuvres qu'à élever leurs enfants. Ce n'est pas à la population d'assumer un manque d'éducation dans un milieu favorisé.

Le domaine public, c'est de la nécrophagie. Je trouve incroyable qu'une personne puisse profiter commercialement de l'oeuvre d'une autre personne sans rendre de compte à personne. Avec tous les problèmes liés à la transmission du savoir ou de la culture, il serait bon de créer un organisme, une fondation dont le but serait de gérer tous les droits d'auteur qui sont aujourd'hui dans le domaine public. On pourrait l'appeler la "Fondation du Savoir Libre". Quand on regarde un peu le niveau de connaissance moyen des habitants de notre planète, on se dit que ce ne serait pas du luxe. Ils restent quelques écoles, centres d'apprentissage à construire sur notre planète.

Il y aura plus de performances d'acteurs, de chanteurs pour proposer une interaction physique, réelle avec le public. Les concerts, galas, etc... sont une autre source de revenus non négligeables et c'est le meilleur moyen de promouvoir son oeuvre et de donner envie d'acheter l'"Original".

Il serait judicieux de regarder le monde du sport. Leur modèle social et économique devrait servir d'exemple. On peut espérer une société avec des millions d'artistes dont quelques centaines ou milliers arriveraient à vivre de leur art et de ce qu'ils représentent dans la société.

En France, on ne bouge qu'après des événements marquants, souvent des morts. On ne va pas attendre qu'un(e) internaute se suicide parce qu'il(elle) a reçu une lettre d'avocat pour se remuer le cul. Ou alors un lycéen tabassé à mort par la police parce qu'il écoute de la musique téléchargée à la sortie de son lycée.

Ben si, on va être obligé d'attendre, on ne bouge qu'après des événements marquants.

Les premiers « élus » culturels du peuple d'internet sont connus. Un groupe anglais, un chanteur de rap français, etc ... ils ont fait un peu plus de bruit que les autres et se sont retrouvés propulsés sur le devant de la scène par la seule force de leur création. Ils ont fait, ils ont proposé, ils ont été élus par une utilisation massive et gratuite de leur oeuvre. Il leur a donc été offert la possibilité de transformer ce succès populaire en succès populaire commercial. Et cela a marché. Comme quoi, lorsque l'on vend une oeuvre, on ne vend pas que son contenu, que le droit d'en profiter.

Leur erreur est de croire qu'ils partent pour une carrière. Un artiste élu d'internet ne fera pas (à priori) une carrière publique mais un détour ludique ou professionnel pour exploiter l'oeuvre qui a recueilli les suffrages des électeurs d'internet. Puis il devra retrouver son chemin initial. Cela ne l'empêchera pas d'être élu à nouveau, s'il le mérite.

Les médias traditionnels vont rester parce qu'il faut de la culture de masse. Tout le monde fait la même chose au même moment pour avoir les mêmes valeurs, les mêmes connaissances et pour pouvoir les partager ensuite. Mais se faire dicter son emploi du temps

par un programme prédéfini ne fera bientôt plus partie de notre vocabulaire. Nous allons devenir maître de notre temps. Ceux qui ne prendront pas cette idée en compte s'en mordront les doigts.

Comment s'en sont sortis les nobles très riches au XVIII^{ème} siècle ? Cela peut nous donner une piste pour ce qui va advenir des entreprises des nouvelles technologies qui vivent pour une bonne partie sur leurs droits d'auteur. Ils pourraient, dans un premier temps, s'associer à des ayants droits pour conserver ce système qui ne leur est pas vraiment défavorable. S'ils s'associent aux ayants droit, ils deviennent vraiment les rois du monde. Mais cela voudrait dire qu'ils prennent le pari de s'opposer à la volonté manifeste du peuple. En tout cas, aujourd'hui, ils profitent de toutes les opportunités qu'ils voient et ils ne sont pas inquiétés. Ils auraient tort de changer.

Et en conclusion, je dois aussi dire que l'avenir de cette minorité qui fait tant obstruction à la diffusion du savoir ne m'inquiète pas trop. Ils sont assez loin dans ma liste des populations qui ont besoin d'aide. Leur système va s'effondrer, si ils veulent « mourir » avec, cela ne m'arrachera pas une larme. Ce serait un comble qu'ils viennent nous dire qu'ils ne l'ont pas vu venir.

6. En vrac et en concis

Quelques citations et autres réflexions que je n'ai pas réussi à caser dans les autres chapitres. Ils résument un peu l'exposé mais dans un ordre un peu confus.

L'évolution est une révolution qui prend son temps.
Et qui épargne ceux qui se trouvent sur sa route.
La révolution, c'est ... euh ... autre chose.

La création ne coûte rien.
C'est la production qui coûte.
La création c'est juste la production d'un cerveau artistique.

Est-il mieux pour un pays de nourrir quelques
centaines milliers de privilégiés
ou d'avoir une population sensiblement plus cultivée.

Le peuple est capable de choisir ses dirigeants politiques.
Il doit être capable d'élire ses leaders culturels.

Un système peut finir comme l'apartheid ou comme un département français nord africain. Celui qui a le pouvoir doit accompagner le changement sous peine de ne rien contrôler quand celui-ci interviendra. Et celui qui récupère le pouvoir doit fermer les yeux sur le passé, aussi douloureux soit-il.

Combien de personnes vont devoir payer quelques centaines ou milliers d'euros d'amende, faire quelques jours de garde à vue avant une nouvelle prise de la Bastille qui va montrer à nos dirigeants qu'ils peuvent écouter leurs lobbyistes, leurs conseillers préférés mais que le peuple a toujours raison dans la durée.

Une oeuvre ne doit pas être associée à un support physique particulier.

L'esprit de contradiction. Si on nous dit qu'on n'a pas le droit, que ce n'est pas possible, on va quand même essayer de le faire pour voir si c'est vraiment impossible. Et comme c'est possible, on va le faire, le refaire, s'en vanter et d'autres vont commencer à le faire ... c'est juste notre nature.

L'industrie du disque s'est fait défoncer le cul par la téléphonie mobile, la vente de dvds et la destruction de son marché de proximité. Il fallait acheter de la vaseline quand vous aviez de l'argent, maintenant, c'est trop tard, ça fait mal.

Il y a une possibilité pour que rien ne change :

On est devenu tellement égoïste, fainéant, on se dit que les autres vont changer les choses à notre place. Et comme tout le monde se dit ça, il n'y a plus personne (ou si peu) pour le faire et rien ne bouge. La seule force du peuple est le nombre. Et ils ont déjà commencé à nous diviser pour continuer à régner.

Il y en a une autre :

Sommes nous devenus des consommateurs avant d'être des citoyens. Ce serait « drôle » que ce soit le monde de la culture et du divertissement qui nous le mette en pleine face. On se soumet à l'élite qui produit les oeuvres culturelles et on se réjouit de pouvoir les acheter.

On ne risque pas d'avoir un référendum sur la question mais on pourrait avoir quelques sondages bien placés. Ce serait une bonne chose Nos élus ne sont-ils pas friands de ce genre de test sur la population. Il semble en tout cas, qu'ils les prennent au sérieux. De là à croire qu'ils prendraient un sondage dans ce domaine plus au sérieux qu'un conseil de lobbyiste, je n'en suis pas sûr.

La monarchie a eu ses raisons d'être à un moment où il a fallu s'imposer face au chaos des divisions ethniques. La propriété intellectuelle a eu ses raisons d'être à un moment où le nombre de créateurs n'était pas assez important.

Comme pour la monarchie, la création n'a plus besoin de tous ces mécanismes de protection. Il y a largement assez de créateurs aujourd'hui.

Il ne faut plus les protéger comme des personnes à part mais juste contre le vol. Contre une tierce personne qui chercherait à profiter financièrement d'une création et donc à entrer en concurrence directe avec son créateur, par le plagiat par exemple.

L'Homme de l'année 2006 pour le magazine Times : C'est nous.

Et ce sera nous de plus en plus. Même si on n'est plus jamais en couverture du Times.

Attention : Lorsque vous achetez des dvds vierges, un disque dur externe ou un lecteur audio numérique, etc ... vérifiez que vous n'êtes pas suivi lorsque vous sortez du magasin. Vous ne voudriez pas qu'un policier fouille chez vous pour y trouver quelque chose d'illégal.

Parce que ça veut dire que vous perdriez tous vos ordinateurs pour qu'ils soient fouillés, tous vos lecteurs audio numériques et autres moyens de stocker de l'illégalité. Mais bon, il ne faut pas avoir peur, c'est juste possible. Cela ne veut pas du tout dire que ça va arriver, c'est juste possible. Et ce ne serait vraiment pas de chance si ça arrivait, les policiers ont sûrement mieux à faire en ce moment.

En conclusion :

Le peuple a déjà parlé. Quand on sait que quatre vingt à quatre vingt dix pour cent des personnes qui ont une connexion internet haut débit ont déjà téléchargé des fichiers « illégalement », c'est quand même un message très fort. Même s'il n'est pas relayé par les médias traditionnels. Toute personne connectée à internet (d'où la nécessité que tout le monde soit connecté à internet), pourra, dans un avenir proche, accéder pour sa consommation personnelle à toutes les oeuvres par le biais d'outils de partage populaires. Ensuite les créateurs doivent proposer autre chose que juste du contenu pour gagner de l'argent.

Il y aura encore des artistes professionnels, mais ils seront moins nombreux. Ils vivront de leurs prestations publiques, de leurs oeuvres, de leurs droits d'auteur, de leur position dans la société, etc ...

Et si il y avait moins d'impôts pour les faire vivre, ce serait vraiment formidable.

Et il y aura des artistes amateurs, ça il y en aura.

Le savoir vaincra parce qu'il l'a toujours fait. Mais on est devenu trop impatient pour lui laisser faire son travail « correctement ».

Les inventions, créations doivent servir à faire progresser les choses pour le plus grand nombre. Puis c'est devenu un moyen de gagner sa vie. Et quand le système a perdu son sens des valeurs, c'est devenu un moyen de spéculer.

De toute façon, il y aura des larmes.

Et ce serait une très bonne chose qu'il n'y ait QUE des larmes.

Notre "mur de Berlin" qui tombe sera
la légalisation des échanges privés illimités sur internet.
SANS NOUVEL IMPOT.

La propriété intellectuelle va enfin rejoindre
le club des plus grandes escroqueries de l'humanité comme
l'esclavage, le fascisme, le communisme, la guerre, ...

Résumé :

0. Introduction : Nous avons tous nos certitudes mais le monde change et nous devons évoluer avec lui. On ne peut s'opposer au changement sur la durée, même si cela comporte des risques.

1. Un peu d'Histoire :

À la fin du XVIII^{ème} siècle, la monarchie absolue s'est effondrée. Ce fût la conséquence de la prise de conscience par le peuple de son pouvoir face aux institutions en place. La noblesse décadente ne pouvait plus légitimer son pouvoir face "à l'évolution des mentalités, du style de vie, des richesses" du pays. L'imprimerie a permis d'éduquer une partie de la population et les voyages d'explorateurs ont permis de donner une "autre" vision du monde. L'éducation, les connaissances et la culture ont permis de convaincre un nombre suffisant de personnes qu'un changement était possible. Les nobles n'ont pas su évoluer et leur châtiment a été une Révolution.

2. Alibi historique :

Pierre Bourdieu a évoqué le capital culturel et social de chaque individu comme essentiel à son développement.

Sartre a annoncé la fin des élites de créateurs qui laisseraient la place à Monsieur Tout le Monde pour produire le savoir et le diffuser. Il ne lui manquait qu'un outil technique pour concrétiser cette théorie : internet

3. Et maintenant, aujourd'hui :

La situation du XVIII^{ème} siècle est en train de se reproduire aujourd'hui.

La noblesse est remplacée par les ayants droit, les grands bourgeois par les acteurs de la nouvelle économie et le peuple par lui même.

Internet remplace l'imprimerie et les voyages d'explorateurs. Une partie encore plus importante de la population a accès au savoir et à une vision élargie du monde.

Ce n'est qu'une question de temps avant que le peuple ne se rende compte de son pouvoir de création et supprime un système qui privilégie quelques milliers de personnes au détriment de millions.

4. De qui se moque-t-on :

Quelques exemples de contradictions du système qui veut rester en place coûte que coûte alors qu'il ne peut que disparaître.

- Il est plus facile d'utiliser une oeuvre piratée qu'une oeuvre achetée.
 - Le système n'attaque que des petits poissons, mais aucun gros.
 - Un chanteur annonce qu'il est préférable de voler un disque dans un magasin que de le télécharger sur internet. Effectivement, ça lui permet de toucher ses droits d'auteur.
 - Le flou de la situation conduit à tous les abus. Personne n'est à l'abri de se voir confisquer son ordinateur, qu'il y ait 1 ou 1 million de morceaux de musique téléchargés dessus.
- Une simple pression sur une mère de famille peut lui faire signer un chèque que rien ne justifie, à part la peur.

5. Et après :

Quelques idées pour faire évoluer les choses.

- Il doit y avoir une distinction entre utilisation privée et utilisation commerciale, avec une définition claire de la sphère privée.
- Réduire la durée au cours de laquelle un créateur bénéficie de ses droits d'auteur.
- Regarder le monde du sport. Des millions de pratiquants et des milliers de professionnels.
- Bouger avant que la première catastrophe n'arrive.

6. En vrac et en concis :

Quelques citations et évidences sur la situation présente et à venir.

- L'évolution est une révolution qui prend son temps. Et qui épargne ceux qui se trouvent sur sa route. La révolution, c'est ... euh ... autre chose.
- La création ne coûte rien. C'est la production qui coûte. La création est juste de l'utilisation de cerveau disponible.
- Est-il mieux pour un pays de nourrir quelques centaines ou milliers de privilégiés ou d'avoir une population sensiblement plus cultivée.
- Le peuple est capable de choisir ses dirigeants politiques. Il doit être capable d'élire ses leaders culturels.
- La propriété intellectuelle pourra enfin rejoindre le club des plus grandes escroqueries de l'humanité comme l'esclavage, le fascisme, le communisme, la guerre, ...

NB : Si vous avez des commentaires sur le style d'écriture, vous vous êtes trompés de lecture. Comme pour Wikipédia, l'important n'est pas tant la forme que le fond et surtout ce que cela peut devenir ... si chacun participe ... de façon constructive.

Mentions autres :

Ok, je ne sais pas rédiger. Et alors, ... il y a des personnes qui le font tellement bien. Mais là, elles n'étaient pas disponibles.

Ceci n'est qu'une ébauche, qu'une étincelle qui pourrait allumer un feu. POURRAIT allumer un feu. Seul un souffle collectif pourra transformer cette étincelle en feu. Attention aux pyromanes en herbe. Un feu non maîtrisé et c'est la grosse catastrophe pour tout le monde.

Je ne suis pas prêt à mettre le feu à une forêt parce qu'il y a trois arbres qui me gênent. Ils mourront d'eux même, avec le temps. Mais si on peut les faire disparaître avant, je ne me plaindrais pas.

Les producteurs de musique sont en première ligne car un des leur a réussi à proposer de mettre en prison des personnes qui téléchargent de la musique sur internet. Si malheureusement il y a du grabuge, il sera heureusement en premier de ligne.

Aucune source d'information n'est fiable à 100%. Wikipédia est juste le meilleur point de départ pour toute recherche encyclopédique. Et le sera de plus en plus.

Si une personne n'est pas d'accord avec telle ou telle affirmation ou proposition, c'est une très bonne chose, cela veut dire que son module « esprit critique » fonctionne. A moins que... vous vous souvenez... les certitudes... toussa... toussa. Et si avez une autre vision de la situation, passez un peu de votre temps à la diffuser.

Si une personne pense pouvoir améliorer cet exposé (titre, plan, texte, ...), surtout, qu'il/elle n'hésite pas. Un wiki pour la rédaction et un forum pour toutes les propositions annexes seraient formidables. Et si il/elle pense que je peux, mérite de participer ... je libèrerais du temps de cerveau disponible.

Pour tout le reste ... et plus encore :
140707revolution2.0@free.fr

Mentions légales :

